



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.82/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 mars 2016
Original : Anglais

82^e réunion du bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 avril 2016

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2016

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. À l'initiative du gouvernement grec et en concertation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 82^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles se déroulera à Athènes (Grèce) les 19 et 20 avril 2016.
2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible durant toutes les sessions de la réunion. Toute la documentation sera en anglais et en français. Selon la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas distribuée sur papier. Il est vivement recommandé aux participants de télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.
3. Le Secrétariat a préparé les annotations suivantes relatives à l'ordre du jour provisoire afin de faciliter les délibérations lors de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9h30 le 19 avril 2016 par Mme Christina Baritaki, Présidente du Bureau.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Règlement intérieur pour les Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
6. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/1.
7. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire.
8. Le Bureau a prévu d'aborder tous les points de l'ordre du jour durant les deux jours que dure la réunion. La réunion devrait se clore à 17h30 le 20 avril 2016 après l'adoption des conclusions et recommandations.
9. Conformément à la pratique et à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final modifié de la réunion préparé par le Secrétariat sera très succinct et distribué par voie électronique aux membres du Bureau au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en janvier-février 2016

10. M. Gaetano Leone, coordonnateur, présentera le document « Rapport du Secrétariat sur les activités menées en janvier-février 2016 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3).
11. Le Secrétariat présentera également la version mise à jour du « Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP19 » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4).
12. Les membres du Bureau devront faire part de leurs commentaires et prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités, et fournir des conseils au Secrétariat conformément au mandat du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

13. Le Coordonnateur adjoint présentera aux membres du Bureau, afin qu'ils puissent formuler leur commentaires et recommandations la situation financière telle que figurant dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/5), avec :
 - État des contributions au 29 février 2016

- Implications de la mise en œuvre d'Umoja
- Facturation pour 2016
- Dépenses
- Réserve de trésorerie
- Rapport intermédiaire avec la différence entre recettes et dépenses
- Rapport sur les questions liés au personnel

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

14. Le Coordonnateur présente le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6).

15. Les membres du Bureau seront invités à échanger leurs vues sur les questions suivantes :

5.1. Gouvernance

16. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.21/13 relative à la question de la gouvernance adoptée par la CdP18 (Istanbul, décembre 2013) et de la Décision IG.22/17 relative au Programme de travail et budget pour 2016-2017, adoptée par la CdP19 (Athènes, février 2016), le Coordonnateur fera le point sur les questions relatives à l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, l'élaboration d'accords conclus avec les pays hôtes pour les centres d'activités régionaux ; la révision du mandat du Bureau consécutivement à la Décision IG.22/15 de la CdP19 ; et le plan de suivi du changement des Points focaux du CAR aux Points focaux thématiques.

5.2. Questions relatives à la production de rapports et au respect des obligations

17. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/15 relative au Comité de respect des obligations et de la Décision IG.22/16 relative au Format de rapport, adoptées par la CdP19 (Athènes, février 2016), le Secrétariat fera le point sur la situation des rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone ; le programme de travail du Comité de respect des obligations ; ses membres ; et la préparation d'un format de rapport simplifié pour la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

5.3. Évaluation du PAM II

18. Lors de la CdP19 (Athènes, février 2016), les Parties se sont prononcées en faveur de l'option ii figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/23 sur la mise en œuvre de la Décision IG.21/16 relative à l'Évaluation du Plan d'action pour la Méditerranée. Le document incluant la phase II du Plan d'action pour la Méditerranée ferait l'objet d'ajustements en conséquence pour tenir compte des principaux développements apportés au système du Plan d'action pour la Méditerranée concernant les questions thématiques. Le Coordonnateur présentera au Bureau l'orientation proposée pour la mise en œuvre des conclusions de la CdP19 sur la question pour adoption.

19. Il est également proposé que le Bureau désigne l'un de ses membres pour piloter les travaux du Groupe de travail à composition non limitée qui pourrait voir le jour à cet effet.

5.4. Coopération et partenaires

20. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/18 relative à la coopération et aux partenaires, adoptée par la CdP19 (Athènes, février 2016), le Coordonnateur effectuera une présentation de la coopération avec les organisations internationales et régionales, ainsi que les agences bilatérales de coopération, et informera les membres du Bureau sur l'opérationnalisation des accords actuels et les progrès dans l'élaboration de nouveaux accords.

21. Le Secrétariat rendra compte au Bureau sur l'évaluation des demandes de la Fédération internationale pour le développement durable et de lutte contre la pauvreté dans la Méditerranée-mer Noire (FISPMED) et de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement pour obtenir l'accréditation en tant que partenaires du PAM/PNUE, pour examen et adoption par le Bureau.

22. Le Secrétariat informera le Bureau de l'évolution de la liste des partenaires du PAM.

5.5. Information et communication de proximité

23. Le Coordonnateur fera une courte présentation des activités d'information et de communication relatives à la CdP19 et aux plans pour l'exercice biennal dans ce domaine.

24. Les membres du Bureau seront invités à donner leurs vues et considérations sur la question.

5.6 Prix « Istanbul Environment Friendly City » (Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement)

25. Concernant les paragraphes décisionnels de la Décision IG.22/19 intitulée « Prix Environment Friendly City » (Prix d'Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement) adopté par la CdP19 (Athènes, février 2016), le Coordonnateur présentera le plan proposé en vue de finaliser les critères et le processus de nomination, de sélection et de remise du premier prix à la CdP20.

Point 6 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 83^e réunion du Bureau

26. Le Bureau sera invité à convenir de la date et du lieu de la 83^eréunion du Bureau. À noter que le document UNEP(DEPI)/MED IG 22/Inf.17 intitulé « Calendrier indicatif des principales réunions du PAM/PNUE pour l'exercice biennal 2016-2017 » et examiné à la CdP19 indique les dates de ladite réunion comme étant les 26 et 27 octobre 2016, comme l'indique également le document UNEP(DEPI)/MED BUR.82/Inf.3 intitulé « Calendrier provisoire des réunions du PAM/PNUE et des principales manifestations internationales ».

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

27. Le Bureau examinera toutes les autres questions que pourraient soulever ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

28. Le Secrétariat soumettra à l'adoption un ensemble de conclusions et de recommandations préparées conformément à l'article VII du mandat du Bureau.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

29. La réunion sera close par la Présidente du Bureau à 17h30 le mercredi 20 avril 2016.

CALENDRIER

mardi 19 avril 2016			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09h30 – 09h45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.82/2
09h45 – 10h30	3. Rapport du Secrétariat sur les activités menées en janvier-février 2016	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.82/4
10h30 – 11h30	4. Point sur la situation financière	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/5
11h30 – 12h30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6
12h30 – 14h00	<i>Pause déjeuner</i>		
14h00 – 17h00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6
mercredi 20 avril 2016			
09h30 – 10h30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/6
10h30 – 12h30	6. Date et lieu de la 83 ^e réunion du Bureau 7. Questions diverses	Secrétariat	
12h30 – 15h00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste des conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15h00 – 17h00	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP(DEPI)/MED BUR.82/7
17h00 – 17h30	9. Clôture de la réunion	Présidente du Bureau	